

**4<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle - Fédération des milieux documentaires**

**Jeudi le 3 novembre 2022  
12 h 15 à 13 h 15 au Centre Mont-Royal à Montréal**

**MANDATAIRE DE LA PROCURATION**

Les statuts (Chapitre 2) de la **Fédération des milieux documentaires (FMD)** prévoient que chaque membre institutionnel désigne un·e représentant·e pour exercer son droit de vote par procuration à l'assemblée générale si le·la représentant·e ne peut être présent·e. Ce droit à procuration est établi en notifiant au secrétariat la désignation du·de la mandataire de la procuration par message électronique en complétant et envoyant ce formulaire signé.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,

Représentant·e officiel·le de

\_\_\_\_\_

Nom complet : \_\_\_\_\_.

Désigne le·la mandataire suivant :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Institution/organisation : \_\_\_\_\_

Pour me représenter et prendre part au nom de l'institution à tout vote sur les questions figurant à l'ordre du jour ou celle qui en découleraient.

Signature: \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_ (jour) \_\_\_\_\_ (mois) \_\_\_\_\_ 2022

**\*\*\* Ce formulaire doit être envoyé par courriel à [info@fmdoc.org](mailto:info@fmdoc.org)  
au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> novembre à 12 h 00 pour être accepté. \*\*\***